

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 décembre 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 11 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Moisenay s'est réuni Salle des Mariages de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Varoqui Geneviève, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmis aux conseillers municipaux le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2024.

**Présents** : Mme VAROQUI Geneviève, Maire, Mmes : BINDAH Marthe, DURANT Catherine, FRANCESCHETTI Anaïs, MAUGERE Marie Fatima, PAKULA Françoise, WIELGOCKI Claudine, MM : AHOANSOU Fidèle, MARTIN Guillaume

**Excusés ayant donné procuration** : MM : BAILAY Marc à M. MARTIN Guillaume, BINDAH Vincent à Mme BINDAH Marthe, BRIHI Anthony à Mme MAUGERE Marie Fatima, PERRINO Vincent à Mme FRANCESCHETTI Anaïs, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève

Absent : M. CHAILLOT Julien

**A été nommée secrétaire** : Mme PAKULA Françoise

### 2024\_DEC\_23 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024

#### Le Conseil Municipal ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Vu** le budget communal ;

**Considérant** que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale a la possibilité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente jusqu'à l'adoption de ce budget ;

**Considérant** qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

**Considérant** qu'il peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

**Considérant** que l'autorisation doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**ARTICLE UNIQUE :**

**AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-après, dans limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget 2025 et répartis comme suit :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 - Immobilisations incorporelles	53 368,00 €	13 342,00 €
21 - Immobilisations corporelles	490 998,39 €	122 749,60 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES/ARTICLE	CREDITS / VOTES
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 342 €</b>
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	3 342,00 €
2031 - Frais d'études	10 000,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>122 749,60 €</b>
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	2 000,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	3 500,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	104 000,00 €
21321 - Immeubles de rapport	5 000,00 €
21351 - Installations générales des constructions - Bâtiments publics	1 500,00 €
2152 - Installations de voirie	2 000,00 €
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	2 000,00 €
215731 - Matériel roulant - Voirie	1 249,60 €
21838 - Autre matériel informatique	500,00 €
2184 - Mobilier	1 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Geneviève VAROQUI